

Plan d'Action pour la Méditerranée-Convention de Barcelone (UNEP/PAM)  
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)

# Atelier de validation du programme national de surveillance pour la biodiversité en Tunisie

18-19 Avril 2017

Carthage Thalasso Resort, Gammarth

Par: Mehdi AISSI  
Projet de l'EcAp MED II  
[mehdi.aissi@rac-spa.org](mailto:mehdi.aissi@rac-spa.org)

# Mise en oeuvre de l'Approche Ecosystémique

- Vision: *“Une Méditerranée saine avec des écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés pour le bénéfice des générations présentes et futures”*.
- Objectif global: Atteindre le Bon Etat Ecologique (BEE) de la mer Méditerranée et de la côte.



## Feuille de route de l'EcAp: 7 étapes

1. Définition d'une vision écologique pour la Méditerranée
2. Définir des objectifs stratégiques communs en Méditerranée
3. Identification des propriétés écosystémiques importantes et évaluation de l'état écologiques et des pressions
4. Élaboration d'un ensemble d'objectifs écologiques correspondant à la vision et aux objectifs stratégiques
5. Dérivation des objectifs opérationnels avec les indicateurs et les niveaux cibles
6. Révision des programmes de surveillance existants pour la mise à jour continue et régulière des cibles
7. Élaboration et évaluation de plans d'action et de programmes pertinents

# Mise en oeuvre de l'Approche écosystémique

- Vision: *“Une Méditerranée saine avec des écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés pour le bénéfice des générations présentes et futures”*.
- Objectif global: Atteindre le Bon Etat Ecologique (BEE) de la mer Méditerranée et de la côte.

2008

CdP 15 Décision IG.17/6

Adoption de la **Feuille de Route pour Mise en œuvre de l'EcAp**

2012

CdP 17 Décision IG.20/4

Adoption des **28 Objectives Opérationnelles** et les indicateurs connexes couvrant tous les objectifs écologiques de l'EcAp.

2013

CdP 18 Décision IG.21/3

Adoption d'une **liste intégrée de BEE** et ses cibles pour la Méditerranée.

2016

CdP 19 Decision IG.22/10

Adoption du **Programme de surveillance et d'évaluation intégrées** de la mer Méditerranée et de la côte et critères d'évaluation connexes (IMAP).

# Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP)

- Indicateurs communs/indicateurs candidats (23 indicateurs communs and 4 indicateurs candidats);
  - **Biodiversité et ENI** (6 indicateurs communs);
  - **Pêche** indicateurs communs en collaboration avec CGPM
  - **Pollution et déchets** (9 indicateurs communs relatifs à l'eutrophisation, contaminants et les déchets, 1 indicateur candidat relatif aux déchets ingérés);
  - **Littoral et Hydrographie** (2 indicateurs communs, 1 indicateur candidat en relation avec le changement d'**affectation** des terres);
  - **Energie** y compris le bruit sous-marin (2indicateurs candidats), développés en collaboration avec ACCOBAMS;

# Indicateurs Communs liés à la biodiversité

Objectif Ecologique	Indicateurs de l'IMAP
<b>OE 1 Biodiversité</b>	
<p>La diversité biologique est maintenue ou améliorée.</p>	<p><b><u>Indicateur Commun 1</u></b>: Aire de répartition des habitats, à considérer également l'étendue de l'habitat en tant qu'attribut pertinent;</p>
	<p><b><u>Indicateur Commun 2</u></b>: Condition des espèces et communautés typiques de l'habitat</p>
	<p><b><u>Indicateur Commun 3</u></b>: Aire de répartition des espèces</p>
	<p><b><u>Indicateur Commun 4</u></b>: Abondance de la population des espèces sélectionnées</p>
	<p><b><u>Indicateur Commun 5</u></b>: Caractéristiques démographiques de la population (structure de la taille ou de la classe d'âge, sex-ratio, taux de fécondité, taux de survie/mortalité)</p>



## Indicateurs Communs liés à la biodiversité

### OE 2 Espèces non-indigènes

Les espèces non indigènes introduites par les activités humaines sont à des niveaux qui **ne nuisent pas** à l'écosystème.

**Indicateur Commun 6: Tendances de l'abondance, occurrence temporelle et distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier les espèces invasives non indigènes, principalement dans les zones à risques.**



**OE 3 Harvest of commercially exploited fish and shellfish**

Populations of selected commercially exploited fish and shellfish are within biologically safe limits, exhibiting a population age and size distribution that is indicative of a healthy stock

(To be further developed in partnership with GFCM)

- Common Indicator 7: Spawning stock Biomass (EO3);**
- Common Indicator 8: Total landings (EO3);**
- Common Indicator 9: Fishing Mortality (EO3);**
- Common Indicator 10: Fishing effort (EO3);**
- Common Indicator 11: Catch per unit of effort (CPUE) or Landing per unit of effort (LPUE) as a proxy (EO3)**
- Common Indicator 12: Bycatch of vulnerable and non-target species (EO1 and EO3)**

**OE 4 Marine food webs**

Alterations to components of marine food webs caused by resource extraction or human-induced environmental changes do not have long-term adverse effects on food web dynamics and related viability

**To be further developed**

**OE 6 Sea-floor integrity**

Sea-floor integrity is maintained, especially in priority benthic habitats

**To be further developed**

EN [https://www.youtube.com/watch?v=sR5wE0kB\\_rc](https://www.youtube.com/watch?v=sR5wE0kB_rc)

FR <https://www.youtube.com/watch?v=fFVQcpuGnT0>



## Projet EcAp-MEDII

Project financé par l'UE, en mettant l'accent sur les besoins du sud de la Méditerranée pour la mise en œuvre de l'EcAp / IMAP

- Entreprendre des évaluations de la capacité par pays et les aider à l'élaboration des programmes nationaux de surveillance intégrée, conformément aux indicateurs communs régionaux de l'IMAP  
(Produit 1)

## Objectifs de l'Atelier

1. Discuter l'ébauche de l' **IMAP national en Tunisie**;
2. Identifier la liste des **habitats** et des **espèces** aussi bien que **espèces invasives non-indigènes** à partir d'une liste de référence afin d'être surveillée à court, à moyen et à long terme;
3. Identifier au moins **deux zones de surveillance**, une dans une zone à basse pression (par exemple, aire marine protégée/aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM) et une dans une zone à haute pression issue de l'activité humaine.

# Merci

## Pour votre attention !

Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)  
Bd. du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337 – 1080 Tunis Cedex – Tunisie

Mehdi AISSI                    [mehdi.aissi@rac-spa.org](mailto:mehdi.aissi@rac-spa.org)  
Asma YAHYAOUI            [asma.yahyaoui@rac-spa.org](mailto:asma.yahyaoui@rac-spa.org)

[www.rac-spa.org](http://www.rac-spa.org)